



COMMUNIQUÉ

SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR UN ARRANGEMENT DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC



©Fabien Calcavechia

Guy Savard, président de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, Félix Faucon, chef de service, adjoint à la directrice générale de l'offre de soins, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, en arrière plan, Monique Gagnon-Tremblay et Henri de Raincourt

L'Ordre des audioprothésistes du Québec annonce la signature de l'entente de l'arrangement de reconnaissance de la profession d'audioprothésiste entre la France et le Québec.

La ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, Monique Gagnon-Tremblay, et le ministre auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération, Henri de Raincourt, ainsi que le président de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, Guy Savard, ont participé, le 21 juin dernier, à Paris, à une cérémonie de signature de l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM). Cette signature avait lieu en marge de la troisième rencontre du Comité bilatéral responsable de la mise en œuvre de l'Entente Québec-France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Rappelons que l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles a été signée le 17 octobre 2008. Son objectif est de faciliter l'exercice des professions et des métiers réglementés sur le territoire des deux Parties et de permettre ainsi à une personne, déjà munie d'un titre de formation obtenu sur l'un des deux territoires et d'un permis, d'exercer sa profession ou son métier, à certaines conditions, sur le territoire de l'autre Partie.

Nous vous invitons à visiter le site du gouvernement du Québec <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/biq/paris/entente-france-quebec/index.html> pour plus d'informations